

Modifié le 21/01/25

Forte d'un patrimoine naturel d'importance, par son étendue et sa diversité (fleuve et forêts), la Métropole mène une politique de préservation mais aussi de valorisation de ses ressources naturelles.

Entre Charte biodiversité 2021-2026, charte forestière de territoire 2021-2026 pour ses forêts labélisées Forêt d'exception © et élaboration en cours de son Projet Alimentaire Territorial, la Métropole agit au service de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de son territoire.

Table des matières